



*copie c Moh
auprès Fauriol
urbanisme*

**Le Président de la Communauté de
Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises**

À

Communauté de Communes du Piémont
Cévenol
Monsieur le Président
13 bis rue du Dr Rocheblave
30 260 Quissac

Ganges, le 5 novembre 2024

Objet : SCoT Piémont Cévenol - Sollicitation de l'avis de la Communauté de Communes
des Cévennes Gangeoises et Suménoises ;

Réf : MF/NC/MB 229

Monsieur le Président,

Après lecture du document, votre schéma ambitionne de conforter un maillage territorial
équilibré en maintenant l'attractivité résidentielle, le bien vivre ensemble tout en
préservant l'offre et l'accès aux services et aux équipements de proximité.

La valorisation du cadre de vie via votre engagement dans l'adaptation au changement
climatique avec la préservation de la ressource en eau ainsi que les qualités
patrimoniales et paysagères ainsi que le développement de la transition énergétique et
écologique permettra de préserver les espaces agricoles et naturels.

Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes
émet un avis favorable sur votre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations
distinguées.

REÇU LE :

26/11/24
14 NOV 2024

Communauté de communes
du Piémont Cévenol

Le Président,
Michel FRATISSIER



[Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises](http://www.cdcgangesumene.fr)

26, avenue Pasteur - BP 114 - 34190 Ganges - Tél. 04 67 73 78 60 - Fax 04 67 73 78 62
e-mail : contact@cdcgangesumene.fr site internet : www.cdcgangesumene.fr